

COMMENT MA VILLE VIENT-ELLE EN AIDE À TOUS ?

Ma ville joue un rôle concret dans le domaine social et dans celui de la solidarité grâce :

- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui met en œuvre la politique décidée par mes élus :
 - par l'attribution des aides sociales facultatives que ma ville a mises en place (tarifs sociaux, aides alimentaires, impayés de loyers...);
 - en lien avec les associations caritatives en prêtant des locaux et en accordant des subventions ;
 - en proposant des actions d'animation et de soutien aux personnes fragiles.
- Aux structures sur mon territoire (communales ou départementales) :
 - pour les personnes âgées et/ou dépendantes (foyer, maisons de retraite) ;
 - pour les personnes en situation de précarité sociale ;
 - pour les personnes en situation de handicap (Maison Départementale pour les personnes handicapées (MDPH)).
- À la création d'hébergements pour tous sur son territoire.



LA COMMUNE EST ESSENTIELLE DANS L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITÉ

- Je peux demander de l'aide pour écrire une lettre, faire un CV, demander une aide sociale...